



DEPARTEMENT DE LA FORMATION, DE LA JEUNESSE ET  
DE LA CULTURE

Service de l'enseignement spécialisé  
et de l'appui à la formation (SESAF)

**Office des écoles en santé (ODES)**

Bâtiment administratif de la Pontaise  
1014 Lausanne

Journée cantonale de la promotion de la santé et de la prévention en milieu scolaire

23 avril 2009

**Intervention de M. Jean-Christophe Masson, Chef du Service de la santé publique**

Mesdames, Messieurs,

Je suis particulièrement heureux de réaffirmer aujourd'hui, en votre présence, la volonté des autorités cantonales de développer une politique de prévention et de promotion de la santé en milieu scolaire.

En effet, dans ma précédente fonction de secrétaire général des Ligues de la santé, mes collaborateurs et moi-même, nous employions à mettre à disposition des établissements scolaires des compétences professionnelles dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé, leur permettant la mise sur pied de projets d'établissements, notamment ceux visant l'amélioration du climat d'établissement. C'est avec grand plaisir que je peux aujourd'hui poursuivre dans cette voie en tant que responsable cantonal.

De quelle manière construit-on un programme de prévention et de promotion de la santé ?

En Suisse, il existe un certain nombre d'entités qui travaillent sur ces questions et publient des études. Je citerai en premier lieu un document intitulé « la Santé en Suisse », dont la 1<sup>ère</sup> édition a été réalisée en 1993 par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et la 2<sup>ème</sup> en 2008 par l'Observatoire suisse de la santé. Parallèlement, tous les cinq ans, une étude est faite par l'OFSP sur l'état de santé de la population en Suisse. Le canton de Vaud a en outre, mandaté cet office afin qu'il traite un certain nombre de questions additionnelles relatives à la population vaudoise. Ce complément d'étude donne lieu à la publication de l'« Etat de santé de la population vaudoise ». Les autorités sanitaires de notre canton disposent ainsi, tous les 5 ans, de données sur l'état de santé de leurs administrés. Cette photographie de l'état de santé des vaudois reflète les principales tendances sanitaires ainsi que les pathologies les plus courantes au sein de notre population. Le SSP sollicite alors l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP) afin qu'il analyse plus finement ces données et établisse des priorités d'action. Notamment qu'il identifie les pathologies sur lesquelles les actions de promotion de la santé et de prévention ont un impact prouvé et contribuent à réduire l'incidence des maladies.

C'est sur la base de l'ensemble de ces informations et recommandations que le SSP/DSAS construit une politique cantonale de prévention et de promotion de la santé. Quelles sont ces pathologies ? Monsieur Maillard l'a dit, il s'agit des maladies cardiovasculaires, les maladies du cœur et des vaisseaux ; certains types de cancers pour lesquels une action de prévention est efficace, le diabète de type deux, qui est le diabète lié au surpoids ou à l'obésité ; certaines maladies de l'appareil locomoteur, comme l'ostéoporose que l'on peut également éviter ; enfin certains troubles psychiques liés notamment aux addictions. Pour cette dernière catégorie, je fais référence à l'usage de drogues illégales plutôt qu'à celui du tabac.

Les facteurs de risques communs à toutes ces maladies sont le surpoids et la consommation de tabac, d'alcool et d'autres substances. Notre préoccupation aujourd'hui se tourne vers les élèves. Agir

précocement auprès des jeunes en matière d'alimentation par exemple, sachant que le surpoids précoce augmente le risque de développer des maladies cardiovasculaires par la suite. De surcroît, il a été démontré, que le fait d'être en surcharge pondérale à un jeune âge se traduisait souvent par le maintien d'un surpoids tout au long de la vie. Sur le même registre, nous savons que la consommation précoce de substances est un facteur de risque accru pour les consommations ultérieures. Plus on commence à fumer jeune et de manière régulière, plus il est difficile de se débarrasser de cette habitude. Ces constats plaident en faveur d'actions les plus précoces possibles par le biais de mesures de prévention mais également d'interdictions dans le but d'éviter ou de retarder l'âge de la 1<sup>ère</sup> prise. A cela s'ajoute le fait que la consommation de substances illégales constitue un facteur de risque de rupture scolaire et sociale comme vous le savez très bien.

Il s'agit donc, au travers des programmes de prévention, d'agir non seulement sur l'individu - en essayant de l'amener et de l'encourager à modifier un certain nombre de ses comportements - mais également d'agir sur le contexte. A ce propos, comme l'a relevé Monsieur Maillard, il est toujours surprenant de voir que, si l'on déambule, un dimanche à Lausanne à trois heures du matin, il est plus facile de se procurer une bière, un paquet de cigarettes ou un coca-cola que d'avoir accès à un fruit ou à un verre d'eau plate. Nous nous trouvons face à un environnement sur lequel nous devons entreprendre des actions, prendre des mesures dans le but de favoriser, chez nos concitoyens, l'adoption de comportements plus sains, soit en limitant l'accès aux produits, soit en créant un environnement favorable.

Il est également nécessaire de développer des actions touchant l'ensemble de la population dans ses différents contextes et âges de la vie afin d'améliorer les connaissances et les comportements favorables à la santé. Il va de soi, cela a déjà été souligné, que les messages adressés à la population soient cohérents. C'est pourquoi nous nous efforçons de travailler à plusieurs niveaux par des actions directes auprès des publics-cibles - pour ce qui nous concerne aujourd'hui les élèves - et également auprès de personnes relais. Les enseignants, les médecins, les éducateurs, les parents, les autorités etc ....sont autant de multiplicateurs de l'information qui, soit de par leur rôle dans l'éducation de nos enfants ou de par des contacts informels avec les plus jeunes vont réaffirmer un certain nombre de messages que les enfants et les adolescents auront entendus ailleurs. Enfin, il s'agit de faire un travail sur les lieux de vie, et nous considérons comme vous que l'école est un lieu de vie.

Par conséquent, le défi de la prévention en milieu scolaire doit s'appuyer sur une double compétence : compétence pédagogique et compétence de santé publique. Comment la Santé publique va-t-elle s'y prendre pour contribuer à ce que les acteurs de l'école puissent mettre en œuvre des actions visant à une meilleure gestion des problèmes de santé dans les établissements ?

En rendant les acteurs de l'école plus « compétents » en matière de santé. On appelle cela l'empow erment en santé publique, terme un peu barbare pour lequel aucune traduction française satisfaisante n'existe. Il s'agit tout simplement de rendre les individus plus « aptes » à gérer eux-mêmes leur santé ou à prendre des décisions en lien avec ces questions. Les canadiens ont choisi de traduire cela par le mot « *l'empouvoir-ment* » ou comment avoir plus de pouvoir sur nos conditions de vie et environnement.

Alors, aujourd'hui, ce qu'on aimerait pouvoir faire avec vous dans le cadre des établissements scolaires, c'est de « l'empow erment », faire en sorte que les établissements scolaires soient « outillés » pour mieux faire face et de gérer les questions et les problèmes de santé auxquels ils sont confrontés.

Les programmes en milieu scolaire présentés ce jour font partie intégrante des programmes cantonaux destinés à l'ensemble de la population. Le programme de prévention des dépendances trouve son ancrage

dans le programme de prévention fédéral en matière d'addiction. Ce dernier comprend les quatre axes suivants : 1) prévention, 2) prise en charge des personnes dépendantes, 3) réduction des risques et enfin 4) répression. Dans le domaine des toxico-dépendances, l'action du SSP se porte sur les trois premiers axes cités à l'instant (prévention, prise en charge, réduction des risques) au travers du plan cantonal alcool « Pact-alcool 2007-2012 » et du plan cantonal pour la prévention du tabagisme « Plan cantonal d'action 2008-2012 ». Pour leur mise en œuvre, le SSP a mandaté 2 centres de référence, respectivement la FVA (Fondation Vaudoise contre l'Alcoolisme) et le CIPRET-Vaud (Centre d'Information et de PRÉvention du Tabagisme). Vous trouverez le détail des plans cantonaux ainsi que toutes les informations utiles sur le site internet de l'Etat de Vaud [www.vd.ch](http://www.vd.ch)

Enfin, le programme de promotion de l'activité physique et d'une alimentation équilibrée, baptisé dans sa version cantonale vaudoise « Ça marche, bouger plus manger mieux », trouve sa déclinaison en milieu scolaire sous l'intitulé « Ça marche aussi à l'école ». Il s'agit, là aussi, de favoriser une meilleure alimentation et une plus grande activité physique. Les pathologies évoquées au début de la présentation ont toutes un important point commun. Elles peuvent être largement prévenues grâce à une meilleure alimentation, une alimentation peut-être moins riche, plus régulière, plus saine, plus variée et par davantage d'activité physique. Le manque d'activité physique est un véritable fléau moderne à l'origine de nombreux problèmes de santé publique. J'ajouterai encore que le programme « Ça marche, bouger plus, manger mieux » tient compte lui aussi, bien entendu, de la politique fédérale en matière de prévention ainsi que des travaux conduits par Promotion Santé suisse.

Je vous remercie de votre attention, j'ai bon espoir que grâce à notre travail en partenariat nous pourrions continuer, à l'avenir, à renforcer l'axe promotion de la santé en milieu scolaire et améliorer la qualité de vie dans les établissements.